



Péage Plaisance 2026

Déclaration de flotte

Exploitants de bateaux promenade

Pour 2026 et en application de la délibération n° 06/2024/3.5a du 4 décembre 2024 publiée au BO des actes de VNF n°116 du 5 décembre 2024, la déclaration de flotte¹ 2026 doit être transmise au plus tard le 1^{er} février au centre national péage plaisance de VNF, conformément aux dispositions des articles R. 4412-7 et R. 4462-3 du code des transports.

Les coordonnées :

Voies navigables de France
Direction du développement
Division Tourisme – Centre national
péage plaisance

175 rue Ludovic Boutleux
CS30820

62408 BETHUNE CEDEX
Tél. 03 21 63 24 24

Mail : contact.plaisancepro@vnf.fr

Le forfait déclaré pour chaque bateau, au plus tard le 1er février est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et ne peut en aucun cas être modifié en cours d'année.

La déclaration de flotte peut être effectuée :

- par voie dématérialisée sur le site dédié
- **ou** à partir des documents papier (se référer à la notice d'informations) à transmettre par courrier au centre national péage plaisance, le cachet de la poste faisant foi.
- Ou par fichier attaché à un courriel adressé à contact.plaisancepro@vnf.fr , la date de réception du courriel faisant foi

Il est impératif que vous vous assuriez que les informations (identité, adresse électronique, adresse postale, caractéristiques du ou des bateau(x), etc.) que vous communiquez soient correctes.

La transmission de la déclaration de flotte s'effectue, y compris pour les professionnels dont le siège social est situé à l'étranger, auprès du centre national péage plaisance au siège de VNF.

Le défaut de transmission de la déclaration de flotte avant le 28 février 2025, et après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours, constaté par les agents assermentés et commissionnés de l'établissement pour l'acquittement des péages par les articles L. 4316-10 et L. 4462-4 du code des transports, entraîne l'établissement par le directeur général de VNF, à partir des éléments de connaissance de la flotte en activité dont il dispose, d'un état qui se substitue à la déclaration de flotte.

La même procédure s'applique en cas de déclaration inexacte.

¹ La déclaration de flotte précise le nombre et les caractéristiques des bateaux susceptibles de naviguer dans l'année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BATEAU (à dupliquer si plusieurs bateaux)

Bateau n°.....

Nom du bateau :	N° immatriculation :	Année de construction :	Pavillon :
Longueur :	Largeur :	Tirant d'eau :	Tirant d'air :
Puissance moteur :			
Nombre total de passagers transportés en 2025 :			
Nombre total de passagers payants transportés en 2025 :			
Catégorie du bateau : compléter la colonne concernée			
Capacité :	En passagers :	En restauration :	
Port d'attache	Ville :	Code postal :	
Zone de navigation ²	Zone 1 : <input type="checkbox"/>	Zone 2 : <input type="checkbox"/>	Zone 3 : <input type="checkbox"/>
Activité principale	Évènementiel / privé : <input type="checkbox"/> Promenade avec restauration : <input type="checkbox"/> Promenade sans restauration : <input type="checkbox"/> Transport de passagers de Service Public ou avec Délégation de Service Public : <input type="checkbox"/>		
Choix de forfait			
Année <input type="checkbox"/>	210 jours consécutifs ³ <input type="checkbox"/> Date de début de validité	1 jour / 3 jours consécutifs ⁴ <input type="checkbox"/>	

Le choix du forfait est valable pour l'année civile en cours et n'est pas modifiable en cours d'année

Nom et qualité du Responsable habilité à représenter la société :

J'ai pris connaissance des conditions générales de paiement,

A

Le

Signature :

¹ Indiquer le bassin de navigation principal parmi les choix suivants :

Nord Pas-de-Calais et Picardie	Ile de France et Normandie	Centre et Bourgogne	Grand est (Hors Rhin)
Rhin	Rhône Saône et Franche Comté	Sud-Ouest	Grand Ouest

² **Zone 1** : Bief de Paris dont les limites sont les écluses de Suresnes sur la Seine, Port à l'anglaise 10 sur la Seine et Saint Maurice 18 sur la Marne.

Zone 2 : la région Ile-de-France à l'exclusion des voies délimitées en zone 1 dont les limites sont les écluses de Méricourt sur la Seine, de Moret 19 sur le canal du Loing, de Canne 17 sur l'Yonne, de Beaulieu 5 sur la Petite Seine, de Méry 8 sur la Marne, de Boran 5 sur l'Oise, ainsi que les territoires de la ville de Strasbourg et de la ville de Lyon, le plan incliné d'Arzwiller, le canal du Midi, le canal du Rhône à Sète, le canal de Briare et le canal latéral à la Loire, les départements de l'Eure, la Seine-Maritime, l'Aisne, la Somme, l'Oise, la Marne et l'Aube ;

Zone 3 : le reste du territoire français hors zones 1 et 2.

³ Forfait « 210 jours consécutifs » sur l'année civile (toute catégorie), veuillez indiquer la date de début de validité.

Dès que la durée de 210 jours consécutifs sur l'année civile est dépassée, le tarif « 30 jours consécutifs » sur l'année civile est alors applicable

⁴ Les forfaits « 1 jour / 3 jours consécutifs » font l'objet d'un formulaire supplémentaire dénommé « déclaration d'une demande de forfait 1 jour / 3 jours consécutifs »



Enquête annuelle du Tourisme fluvial

Bateau Promenade

Dans le cadre du suivi et de l'analyse de l'activité touristique fluviale, votre perception, vos observations et vos attentes concernant la saison écoulée et les perspectives à venir nous permettent de mieux comprendre les dynamiques locales et les attentes des clientèles.

Votre contribution est essentielle pour **faire connaître l'offre fluviale et son potentiel** à travers diverses **publications de communication** (média, réseaux sociaux, etc.) et mettre en lumière les atouts du tourisme fluvial et renforcer sa visibilité auprès des publics et des partenaires.

Nous vous remercions par avance pour votre participation précieuse à cette démarche collective.

Date d'activité pour la saison 2025

Début : _____ Fin : _____

Comment évaluez-vous la saison touristique fluviale 2025 ?

- Très satisfaisante** (fréquentation élevée ? bons retours clients ?, objectifs atteints ou dépassés ?....)
- Plutôt satisfaisante** (quelques aléas, mais globalement une bonne saison ?....)
- Mitigée** (résultats en demi-teinte ? avec des hauts et des bas selon les périodes ? les clientèles ?....)
- Peu satisfaisante**(fréquentation en baisse ?, difficultés opérationnelles ? ou économiques ?....)
- Insatisfaisante** (Saison difficile ?, impactée par des facteurs externes majeurs ? (météo ?, niveau d'eau ?, contexte économique ?...)

<u>Nom du Bateau</u>	<u>Bassin principal de navigation*</u>	<u>Nombre de croisières</u>	<u>Nombre total de passagers transportés</u>	<u>Dont Nombre de passagers français</u>	<u>Dont Nombre de passagers avec restauration</u>

<u>Nombre de passagers transportés</u>	<u>Dont Individuel</u>	<u>Dont Groupe</u>
--	------------------------	--------------------

*Pour le ou les bateaux ayant navigué sur plusieurs bassins, indiquer le bassin le plus fréquenté

Liste des bassins de navigation : Hauts de France / Seine / Grand-Est / Centre Bourgogne Franche Comté / Rhône Alpes / Aquitaine Occitanie / Ouest



Comment abordez-vous la saison 2026 ?

- Avec confiance** (bons résultats de l'année précédente ? clientèles au rendez-vous ? réservations anticipées ? ...)
- Avec une stratégie d'adaptation** (pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles ? (durabilité ?, flexibilité ?, expériences personnalisées ?,...))
- Avec prudence et vigilance** (incertitudes liées à la météo ?, niveaux d'eau ? conjoncture économique ? ...)
- Pas d'avis** pour l'instant

Merci de préciser votre choix

Vos commentaires sont les bienvenus :